

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 juin 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-18/B-00197
Propriétaire(s) : Kurtis Wilson
Emplacement : (1960) et 1964, chemin Galetta Side
Quartier : 5 - West-Carleton-March
Description officielle : lot 20, concession 12
Zonage : AG2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour une habitation agricole excédentaire.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 70 mètres sur le chemin Galetta Side sur une profondeur de 128 mètres. Sa superficie sera de 0,81 hectare. Une maison et des bâtiments accessoires occupent cette parcelle située au 1964, chemin Galetta Side. Ce terrain continuera à être utilisé à des fins résidentielles.

Le terrain conservé aura une façade de 273 mètres sur le chemin Galetta Side sur une profondeur de 612 mètres. Sa superficie sera de 26 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 1960, chemin Galetta Side. Ce terrain continuera à être utilisé à des fins agricoles.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage (D02-02-18-0051) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* pour la parcelle conservée.